



Motion CALR 1^{er} juillet 2020, soutenue par SNES, SNUIPP, FSU, SE/UNSA

Madame la Rectrice,

À l'occasion de ce CALR qui ouvre, nous l'espérons, une ère nouvelle, nous voudrions exposer oralement des problèmes récurrents que nous vous avons soumis par courrier lors de votre prise de fonction : depuis les 5 dernières années, la situation de l'enseignement public de l'occitan n'a cessé de se dégrader dans notre académie, suite à une série de mesures ministérielles néfastes pour les enseignements optionnels (réforme des collèges, puis, bien plus gravement, réforme des lycées), mais aussi suite à une absence de politique académique dynamique et cohérente.

Par conséquent, nous avons l'honneur de présenter la motion suivante.

Le CREO Lengadòc et les organisations syndicales signataires demandent

au niveau de la politique académique

- 1- que le CALR soit réuni conformément aux textes, deux fois par ans et préparé par un groupe de travail par langue (occitan et catalan)
- 2- qu'une politique académique de développement de l'enseignement public des langues régionales, éléments du patrimoine national (article 75-1 de la Constitution) soit définie et menée en concertation avec les collectivités territoriales, que cette politique soit largement diffusée par voie de circulaire
- 3- qu'une véritable réflexion soit menée sur la cohérence et le suivi des enseignements de la maternelle à l'Université, en veillant notamment au suivi des cursus bilingues
- 4- que soit enfin signée la convention additionnelle avec la Région, dont la signature imminente fut promise lors du CALR d'avril 2019 et que cette convention intègre des objectifs chiffrés, seuls à même d'en permettre l'évaluation des résultats
- 5- que le chargé de mission occitan retrouve les prérogatives qui sont les siennes (« Au niveau académique, la coordination entre les différents niveaux d'enseignement, l'animation, le suivi

du dispositif d'enseignement des langues et cultures régionales sont placés sous la responsabilité d'un coordonnateur académique, inspecteur ou chargé de mission d'inspection, désigné par le recteur. » (Circulaire relative à l'enseignement des langues et cultures régionales – circulaire n° 2017-072 du 12-4-2017).

- 6- que le service de celui-ci soit défini par un équivalent temps plein, et pas par un nombre d'heures correspondant, de fait, seulement à un service d'agrégé.

Concernant le second degré

- 1- que l'académie œuvre pour une augmentation des moyens humains disponibles et que l'on revienne peu à peu aux moyens du début du millénaire : 56 ETP contre une trentaine actuellement. Cela passe notamment par une demande de postes au niveau ministériel, cela passe aussi par un rééquilibrage des heures données en occitan par rapport à celles données dans la valence (14 ETP en 2019, non compensés par des moyens en occitan) qui ne devraient servir qu'à assoir les services des collègues dans un nombre d'établissements le plus réduit possible
- 2- que des dérogations soient systématiquement possibles après le CM2 et après la 3^{ème} pour intégrer un établissement proposant l'enseignement de l'occitan quand ce n'est pas possible dans le secteur
- 3- que l'Académie œuvre pour limiter les effets désastreux de la réforme des lycées en matière de langues régionales,
 - par une circulaire expliquant l'intérêt spécifique de l'occitan, appuyée sur le travail mené avec l'ONISEP (<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Occitanie/Montpellier/Se-former-dans-ma-region/S-informer-sur-l-enseignement-superieur/Occitan-des-etudes-des-metiers>)
 - par une circulaire destinée aux chefs d'établissements, les encourageant à faciliter le passage entre LVC et LVB et à valoriser la matière dans les documents présentant leur offre d'enseignement
 - par une interpellation du ministère sur les effets délétères de cette réforme quant à l'enseignement des langues régionales.

Concernant le premier degré

- 1- que l'académie retrouve une politique de développement des sites bilingues, sans oublier d'œuvrer à la cohérence avec le collège, puis le lycée
- 2- qu'une politique de définition de moyens de remplacements spécifiques pour les sites bilingues soit enfin mise en place¹
- 3- qu'à côté des sites bilingues, l'enseignement d'initiation et de sensibilisation, dynamisé depuis des décennies par le projet pédagogique académique soit valorisé et accompagné

Concernant la formation des maîtres

- qu'à côté de la formation spécifique au CRPE langues régionales implantée à Carcassonne, qui a fait ses preuves mais qui reste très excentrée par rapport à l'ensemble de l'académie soient ouvertes des options d'initiation à la langue dans les 3 autres INSPEs de l'Académie.

1 Trois congés maternité prévus à la rentrée sur le Site Mandela à Béziers, un congé sur le site de Mireval.